



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



**l'Assurance
Maladie**

Service Social
Midi-Pyrénées

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Lot

FICHE IDENTITE **46**



CPAM

238 Rue Hautesserre
CAHORS

36 46

servicesocial.cahors@carsat-mp.fr



1 responsable départementale,
1 responsable départementale
adjointe,
4 assistantes sociales,
2 secrétaires.



NOS LIEUX D'ACCUEILS :

Cahors, Figeac, Gourdon, Gramat,
Puy l'evêque, Saint Ceré, Souillac.



94,6%* des assurés sont satisfaits à l'égard du service social : écoute attentive, prise en compte de la situation personnelle, clarté des réponses apportées, conseils donnés, information sur les droits et aides possibles, information sur les démarches à réaliser, suivi personnalisé de la situation.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé, dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance Maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

5 AXES SANTÉ

- **Accès aux soins**
- **Employabilité**
- **Sortie d'hospitalisation**
- **Bien vieillir**
- **Prévention** (axe transversal)

INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

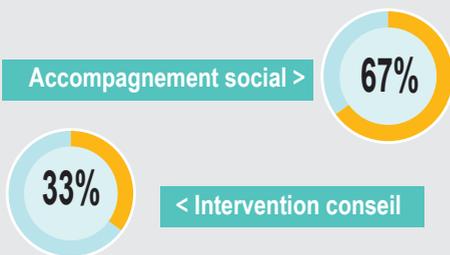
En 2018, **2 755 offres de service** ont été envoyées en direction des assurés.

1 188 assurés ont rencontré le service social.

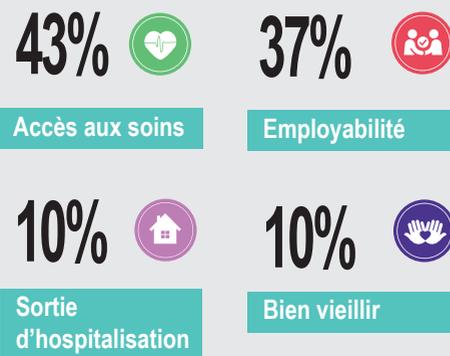
L'intervention sociale a été apportée au cours de **2 712 entretiens** dont :

- 1 337 entretiens dans les lieux d'accueil,
- 182 entretiens à domicile,
- 1 193 entretiens téléphoniques.

REPARTITION PAR MODES D'INTERVENTION



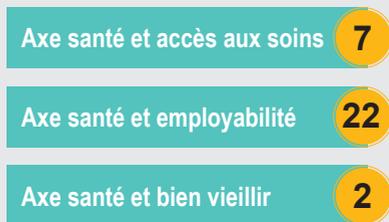
REPARTITION PAR AXES D'INTERVENTION



INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

349 personnes ont été accompagnées dans le cadre de **31 actions collectives**, au cours de **61 séances**.

REPARTITION DES ACTIONS PAR AXE



- ACTIONS -

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

- Des **réunions d'informations collectives**, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation afin de favoriser le retour à l'emploi, le passage à l'invalidité ou l'accompagnement des assurés atteints de pathologies lourdes.
- Des **séances d'Interventions Sociales d'Intérêt Collectif**, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif sur la thématique de l'accès aux soins en direction des jeunes en situation de vulnérabilité, du passage à la retraite ou encore de l'aide aux aidants.

Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance Maladie, de la CARSAT ou externes (Mission Locale, CICAS, services sociaux hospitaliers ou des associations comme Agir pour mieux vivre, France Alzheimer, AFAD...).

ZOOM

sur une
action
collective



AXE SANTÉ BIEN VIEILLIR

« De l'invalidité
à la retraite »

Les parcours attentionnés accompagnés par le réseau maladie et retraite se déclinent pour le département du Lot sous la forme d'un parcours offrant un accompagnement aux personnes en invalidité et à 8 mois de leur passage à la retraite.

Les nouvelles orientations nationales 2018-2022 CNAM - CNAV renforcent cet accompagnement en mettant l'accent sur la prévention et promotion de la santé ainsi que sur la prévention du bien vieillir. En effet, ce changement de situation peut fragiliser sur le plan social et médico-social les personnes les plus vulnérables peu ou mal préparées. Il peut être source d'inquiétude : difficulté d'accès ou rupture des droits, déstabilisation du budget, difficulté de recours aux soins.

D'où une action collective d'information et échanges animée par le service social, l'agence Retraite, la CPAM (PFIDASS) pour transmettre et s'appropriier des informations et démarches adaptées et précises : avantages maintenus et modifiés lors du passage à la retraite, ateliers de prévention favorisant le bien vieillir, législation retraite et démarches à effectuer, éclairage sur l'accès et le renoncement aux soins (dispositifs ACS, PFIDASS et bilan de santé).
Service Social Assurance Maladie : apporte des informations sur les avantages maintenus et modifiés lors du passage à la retraite: prise en charge des soins à 100%, renouvellement avantages MDPH, aides techniques CPAM ...

Agence retraite Carsat : Apports d'informations sur les droits, les démarches à effectuer en vue de la constitution de demande de retraite. Proposition de RDV individuels auprès des partenaires concernés pour la demande.

La CPAM intervient pour donner toute information en lien avec l'accès aux droits et le renoncement aux soins (CMUC, ACS, dispositifs PFIDASS et autres offres de RDV attentionnés), et pour présenter ses offres de service en matière de prévention.

Outil: Remise de questionnaires PFIDASS (détection)

Cette action a permis aux assurés d'échanger avec des pairs et d'envisager le changement de situation de manière plus autonome et sereine. L'intervention de la CPAM a permis au service social de détecter 6 personnes en renoncement aux soins. Ces personnes ont été recontactées pour un accompagnement individualisé.